Unité 18

INTRODUCTION à l’atelier sur l’inventaire aVEC LA participation DES COMMUNAUTÉS

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2016



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d’utilisation de l’Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les images dans cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être commercialisées ou reproduites sans l’autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : Workshop on community-based inventorying: introduction

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part de l’UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’UNESCO et n’engagent en aucune façon l’Organisation.

Plan de cours

**Durée :**

2 heures

**Objectif(s) :**

Cette unité précise la finalité, les objectifs d’apprentissage, la structure et le calendrier d’un atelier d’une durée de huit à dix jours sur l’inventaire avec la participation des communautés , dans le contexte de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[1]](#footnote-1). En outre, cette unité dispense des conseils afin d’établir une bonne relation de travail entre les participants.

**Description :**

Cette unité présente les principes qui sont à l’origine de l’organisation d’un atelier d’une durée de huit à dix jours sur l’inventaire avec la participation des communautés, ainsi que le contexte et les objectifs de cet atelier selon la Convention. Celui-ci est conçu afin que les participants disposent des connaissances et compétences de base nécessaires à la conception et à l’organisation d’un inventaire avec la participation des communautés et adapté à des circonstances particulières. L’unité aborde les approches pédagogiques utilisées au cours de l’atelier et les caractéristiques essentielles de l’inventaire avec la participation des communautés. En outre, elle donne aux participants l’occasion de partager des informations sur leurs expériences personnelles et les spécificités nationales dans le domaine du patrimoine culturel immatériel.

*Proposition de déroulement :*

1. Le facilitateur évoque son expérience dans le domaine du PCI, en donnant quelques exemples d’éléments du PCI sur lesquels il a travaillé ou qui l’intéressent particulièrement, il présente brièvement les domaines du PCI tels que listés dans la Convention (Article 2.2) au cas où certains participants ne seraient pas familiers au concept de PCI. Cette première étape peut déboucher sur une discussion à propos du concept de PCI.

2. Les participants se présentent eux-mêmes (ou se présentent les uns les autres) brièvement et parlent de leur intérêt pour le PCI et de leur expérience professionnelle dans ce domaine.

3. Le facilitateur explique le contexte et les principes d’une approche communautaire de l’inventaire dans le cadre de la Convention.

4. Il aborde les caractéristiques essentielles de l’inventaire avec la participation des communautés.

5. Il présente les objectifs de l’atelier et les acquis attendus des participants en fin d’atelier, il passe en revue et établit la liste des questions auxquelles les participants voudraient avoir des réponses au cours de cet atelier.

Remarques et suggestions

Cette unité requiert du facilitateur une certaine préparation. Il sera aidé en cela par les bureaux hors Siège de l’UNESCO, le site web de l’UNESCO et le site web du PCI. Il importe que le facilitateur ait une idée précise du profil des différents participants et quelques connaissances sur la situation de l’inventaire et de la sauvegarde du PCI dans le(les) pays concerné(s) par l’atelier.

Les participants à cet atelier qui sont issus des communautés peuvent être originaires d’une ou plusieurs localités dans un même pays. Le critère essentiel de participation sera leur implication directe ou indirecte dans la pratique et/ou la transmission d’un élément ou d’une série d’éléments du PCI qu’ils considèrent comme faisant partie de leur patrimoine.

Après une brève discussion d’introduction, l’unité pourra commencer en demandant aux participants de présenter l’un de leurs collègues présents en lui posant d’abord des questions sur son intérêt pour le PCI et son expérience dans ce domaine. La personne qui aura posé les questions pourra alors présenter son collègue au reste du groupe.

L’atelier durant entre huit et dix jours, il est très important que les participants soient à l’aise les uns avec les autres, s’entendent bien, se sentent libres d’exprimer leurs opinions et aient la réelle volonté et soient dans de bonnes conditions pour être critiques vis à vis des informations que le facilitateur et les autres participants leur soumettront. Cet exercice de présentation est donc essentiel pour créer une ambiance agréable entre tous les participants. Le nombre de participants peut décider de la longueur de cet exercice. Lors des présentations, n’accordez pas plus de deux à trois minutes à chaque participant.

Unité 18

Atelier sur le travail d’inventaire avec la participation des communautÉs : IntrodUction

ExposÉ du facilitateur

#### CONTEXTE ET PROPOS DE L’ATELIER

Cet atelier sur le travail d’inventaire avec la participation des communautés, en vertu de la Convention (8 à 10 jours), est destiné aux responsables ministériels, aux organisations communautaires, aux membres des communautés locales, aux chercheurs ainsi qu’aux organisations non gouvernementales (ONGs) jouant un rôle actif dans la conception et la gestion des inventaires du patrimoine culturel immatériel.

L’inventaire avec la participation des communautés est le troisième thème couvert par le programme initial de l’UNESCO. Il a été mis au point dans le cadre de la stratégie mondiale de renforcement des capacités du patrimoine culturel immatériel par le biais de l’application de la Convention. En ce moment, l’UNESCO travaille sur de nouveaux thèmes tout en mettant régulièrement à jour ses matériels grâce à l’aide d’experts et du réseau de facilitateurs ayant été formés à l’utilisation de ces matériels.

Pourquoi avoir ajouté le thème de l’inventaire avec la participation des communautés ?

A vrai dire, une des obligations des Etats parties à la Convention est, en vertu de la Convention (articles 11 et 12), l’élaboration d’un ou plusieurs inventaires sur le patrimoine culturel immatériel.

En outre, plusieurs articles de la Convention insistent sur le rôle essentiel des communautés dans l’identification, la préservation et la transmission du PCI. En effet, la Convention reconnaît que le PCI fait partie intégrante de la vie des communautés dans leur rôle de praticiens et de détenteurs d’un élément du PCI. Pour ce qui est du travail d’inventaire stricto sensu, les Etats parties sont amenés à soumettre des informations, dans leurs rapports périodiques concernant l’application de la Convention, quant à la manière dont les communautés ont pris part au travail d’inventaire.

Compte tenu de ce qui précède, il va de soi que des informations concernant l’existence, le rôle et l’état d’un élément du PCI, ainsi que les raisons pour lesquelles des communautés s’y identifient, peuvent également être connues à travers un dialogue avec les praticiens et détenteurs de traditions de la communauté concernée. En effet, poser les bases de la sauvegarde et de la protection des informations sensibles contre une mauvais usage ou une exploitation externe, commence par donner la parole aux détenteurs des traditions sur la manière dont les informations au sujet de leur patrimoine culutrel immatériel est présenté, utilisé et à qui elles peuvent être accesibles. Dès lors, le travail d’inventaire avec la participation des communautés résulte d’une approche qui place les communautés au centre du travail d’inventaire.

#### A PROPOS DE L’INVENTAIRE AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTES

Le travail d’inventaire avec la participation des communautés est une pratique naissante, c’est pourquoi il n’existe pas qu’une seule manière de procéder. Il est le fruit de différentes expériences et pratiques dans des domaines tels que : l’évaluation rurale participative et d’autres outils de développement participatif, le consentement libre, préalable et éclairé sur les décisions relatives à l’avenir d’une communauté, l’ethnographie participative, les études sur l’art populaire, la recherche sur l’histoire orale ainsi que la gestion et la communication de l’information sur le territoire. Les techniques auxquelles on recourt pour le travail d’inventaire avec la participation des communautés font partie des méthodes mentionnées, telles que les entrevues individuells ou en groupe, la cartographie participative, l’utilisation de Photovoice et d’une vidéo participative, en tant que vecteurs interactifs permettant de produire et de classer le savoir de la communauté quant au PCI. Certaines caractéristiques ou principes clés du travail d’inventaire avec la participation des communautés sont les suivants :

* Le travail d’inventaire avec la participation des communautés n’est pas une finalié en soi, mais bien une étape cruciale dans l’instauration d’un dialogue en vue de sauvegarder le PCI.
* Le travail d’inventaire avec la participation des communautés est un moyen innovant de produire et de classer des informations avec et au sein de la communauté et non d’en tirer des informations; ainsi, les communautés ont un rôle de créateur de savoir.
* Le travail d’inventaire avec la participation des communautés considère les membres des communautés comme créateurs et spécialistes de leur propre PCI et non seulement comme des informateurs; les participants n’appartenant pas aux communautés sont d’abord et avant tout des co-facilitateurs, se renseignant sur le PCI et aidant les communautés dans leur auto-documentation.
* Le travail d’inventaire avec la participation des communautés reconnaît la diversité d’une communauté en fonction de son PCI ; il valorise la diversité d’opinions de ses membres ainsi que la différence d’identifiaction à leur PCI ; la variabilité est fondamentale dans la nature du PCI.
* Le travail d’inventaire avec la participation des communautés valorise l’inclusion des
* jeunes, et les considère comme des expressions diverses du PCI. Il reconnaît leur rôle crucial dans la désignation et la transmission du PCI, c’est pourquoi ces jeunes devraient participer à tout travail en lien avec le PCI.

#### BUT DE L’ATELIER

A l’issue de l’atelier, les participants devraient être mieux équipés pour concevoir et mener le travail d’inventaire avec la participation des communautés dans leurs pays et leurs communautés respectifs. Selon le rôle joué par les particpants dans leurs travail d’inventaire avec la participation des communautés, par exemple, en tant que superviseurs, facilitateurs locaux, agents de terrain, etc., ils devraient être à même d’effectuer les tâches suivantes :

* Expliquer une ou deux raisons pour lesquelles il est préférable d’avoir recour à l’approche utilisée dans le travail d’inventaire avec la participation des communautés dans le cadre de la Convention de Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (tous les participants).
* Expliquer la relation entre la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le travail d’inventaire (tous les participants).
* Définir avec leurs propres mots ce que signifie le travail d’inventaire avec la participation des communautés en se référant à certains principes et/ou à certaines caractéristiques de l’approche suivie (tous les participants).
* Expliquer leur(s) futur(s) rôle(s) respectifs et/ou potentiels dans le travail d’inventaire avec la participation des communautés (tous les participants).
* Mettre au point un aperçu du programme de travail d’inventaire ou adapter un programme d’inventaire existant selon une approche basée sur la participation des communautés (tous les participants).
* Expliquer comment le consentement libre, préalable et éclairé peut être obtenu (tous les participants).
* Démontrer une habilité à appliquer une ou plusieurs des aptitudes/méthodes de recherche participatives acquises, à savoir : l’entrevue, l’enregistrement audio, la photographie, la vidéo participative ainsi que la cartographie participative (facilitateurs locaux et agents de terrain).
* Montrer que l’on a compris comment fonctionne le matériel de documentation fourni pour l’atelier (facilitateurs locaux et agents de terrain).
* Dresser régulièrement des conclusions de recherches afin qu’elles soient accessibles aux autres (facilitateurs locaux et agents de terrain).

#### Participants

Etant donné qu’il s’agisse en réalité d’un atelier «avec la participation des communautés», l’on suppose que la majorité des participants seront des membres de la communauté et ont de ce fait un rôle actif dans chaque étape du travail d’inventaire, en tant que facilitateurs locaux ou agents de terrain.

En théorie, le groupe de participants sera composé comme suit :

* les membres des communautés qui ont désiré dresser l’inventaire de leur PCI ( au moins un tiers à la moitié des participants),
* les représentants du gouvernement responsables du domaine du PCI, et
* les ONGs et/ou des chercheurs ayant des compétences non négligeables en matière de PCI et/ou une participation communautaire.

Le facilitateur doit veiller à ce qu’aucune hiérarchie ne se crée entre les participants en raison d’une différence de condition, d’éducation ou de diplômes, et à ce que les ateliers accordent tout l’honneur et le respect aux membres des communautés et à leurs points de vue. La diversité des participants à l’atelier peut apporter une difficulté car les participants peuvent avoir un style d’apprentissage et une manière de communiquer leur savoir différents. Si une ou plusieurs communautés est analphabète ou n’est pas habituée à lire abondamment, il faudra particulièrement veiller à ce que les textes écrits n’occupent pas une place trop importante dans l’atelier. Les informations devraient, si possible, être communiquées aussi bien de manière orale qu’écrite. Les différents participants auront chacun une manière de comprendre les enseignements et de se les approprier, et c’est précisément cette diversité qui peut contribuer grandement à la réussite de l’atelier dans son ensemble.

Les participants des communautés peuvent provenir d’une ou de différentes régions d’un pays. Le principal critère de leur participation à l’atelier est leur implication, directe ou indirecte, dans la pratique et/ou la transmission d’un ou plusieurs éléments du PCI qu’ils considèrent comme faisant partie de leur patrimoine.

Enfin, conformément aux principes des Nations unies, la composition des participants de l’atelier devrait refléter le respect des genres et l’inclusion des jeunes.

#### APPROCHE PEDAGOGIQUE ET MATERIELS

Dans cet atelier, l’accent est mis sur l’apprentissage actif et interactif. Il comporte des conférences sur des sujets divers, des groupes de discussions, des jeux de rôles et des travaux pratiques, conçus pour permettre aux communautés d’acquérir les méthodes de recherches participatives essentielles au travail d’inventaire avec la participation des communautés. Il a également pour but d’aider les communautés concernées par un inventaire à obtenir un consentement libre, préalable et engagé. Pour la même raison, un stage pratique d’inventaire est également proposé.

L’on fournit aux facilitateurs de nombreux matériels. Il leur est demandé de choisir et d’adapter soigneusement les matériels nécessaires au contexte spécifique de leur atelier et de leur public. Etant donné que le but de cet atelier est, in fine, de permettre aux participants d’avoir la possibilité d’appliquer les connaissances et les aptitudes acquises durant l’atelier, le facilitateur peut décider, par exemple, de raccourcir certaines parties et consacrer plus de temps à d’autres points de l’atelier.

Structure et calendrier de l’atelier

Le guide sur la structure et le calendrier de l’atelier est approximatif et susceptible d’être modifié si nécessaire. Selon ce dernier, l’atelier se déroulera sur 10 jours, dont 2 à 3 jours seront dédiés à des stages pratiques d’inventaire. Selon la nature du terrain (logistique, voyage, taille des groupes), il serait judicieux de réserver une journée, et ce après le premier jour de stage pratique d’inventaire, au débriefing, au traitement des données de la recherche et à la planification, et puis une seconde occasion d’aller sur le terrain le troisième jour. Dans certains cas de figure, un jour supplémentaire après le stage pratique d’inventaire sera nécessaire afin de traiter les données récoltées et renforcer les cours. Le calendrier général de l’atelier de 8 à 10 jours énumère brièvement les matériels nécessaires pendant toute la durée de l’atelier. Ces matériels sont décrits plus en détails dans le descriptif de cours de chaque module.

Descriptifs de cours

Les descriptifs de cours, destinés aux facilitateurs, ont pour but de dresser un aperçu de la manière dont les unités seront envisagées. Ils proposent par ailleurs certains exercices à utiliser lors des séances de cours. Ces exercices peuvent être modifiés si nécessaire. Avant chaque cours, les facilitateurs devraient avoir à l’esprit les éléments précis que les participants devront avoir acquis à l’issue de chaque cours ou séance d’exercices. Les objectifs pédagogiques énumérés dans chaque unité servent de guide à de telles fins et sont essentiels à l’obtention de résultats pédagogiques, à la sélection de contenu et à l’évaluation d’apprentissage. Chaque unité est destinée à servir de ligne directrice globale au facilitateur, et le guide est établi dans l’optique que les facilitateurs, qui sont majoritairement des coordinateurs locaux du projet, possèdent des connaissances inestimables au niveau local qui pourront être par ailleurs ajoutées aux descriptifs de cours. D’autres éléments sont également abordés, tels que la durée consacrée à chaque activité ou encore les directives relatives aux types d’activités qu’à la fois les participants et les facilitateurs peuvent entreprendre afin de faciliter l’apprentissage de manière plus efficace. Il ne s’agit pas là de meures contraignantes, mais plutôt de conseils, partant du principe que le facilitateur fera usage de ses compétences pour adapter le contenu de chaque matériel au contexte local.

Notes du facilitateur

Les notes du facilitateur donnent un aperçu plus complet de ce que le facilitateur pourrait dire ou évoquer pendant les séances de cours. Ces notes sont accompagnées d’une présentation PowerPoint. Elles ne sont pas destinées à être lues à voix haute en tant que telles, mais constituent une source d’inspiration pour le facilitateur, qui y ajoutera d’autres information s’il le juge nécessaire. On n’attend pas du facilitateur qu’il transmette toutes les informations reprises dans les exposés aux participants. Toutefois, le facilitateur devra lire au préalable tous les matériels, donner les informations du cours dans un contexte plus large et s’assurer que les participants soient à même de répondre aux questions en lien avec le cours.

Presentations PowerPoint

Par souci de commodité, chaque Unité comprend une présentation PowerPoint. Les facilitateurs sont encouragés à adapter et à réviser les diapositives en fonction de leurs propres besoins.

Imprimés et exercices

Les imprimés et exercices sont numérotés en fonction de l’Unité dans laquelle ils sont parus en premier lieu. Néanmoins, certains d’entre eux peuvent être utilisés plusieurs fois au cours de l’atelier. Ils constituent des outils pédagogiques supplémentaires. Ils peuvent être composés, pour ne citer que certains cas, de passages spécifiques de la Convention ou d’une étude de cas de l’inventaire d’un pays qui a déjà abordé la question précédemment. Il ne sera nécessaire de donner aux participants que la structure et le calendrier, les copies et les exercices des ateliers, ainsi que d’autres matériels de support tels que les textes de la Convention et des Directives Opérationnelles.

#### APERCU DU CONTENU DE L’ATELIER

Un atelier type est généralement subdivisé en Unités. Il sera demandé à chaque facilitateur d’adapter ces Unités afin de mettre au point un programme « sur mesure » en fonction du public cible des ateliers spécifiques et des besoins locaux.

### **INTRODUCTION A L’INVENTAIRE AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTES (UNITES 18, 2, 3, 6 ET 7)**

Ces unités expliquent le propos et le but de chaque atelier. Elles traitent du rôle du travail d’inventaire avec la participation des communautés dans le cadre des concepts fondamentaux de la Convention tels que le patrimoine culturel immatériel, la sauvegarde, ainsi que les obligations des pays et des communautés. Elles traitent des objectifs du travail d’inventaire, de la relation entre ce dernier et la sauvegarde du PCI, et présente la notion spécifique du travail d’inventaire avec la participation des communautés en tant que type d’inventaire. Les unités suivantes expliquent la place des ateliers dans le contexte plus large qu’est le travail d’inventaire du PCI dans les communautés/régions/pays respectifs des participants :

* **Unité 18.** Atelier sur l’inventaire avec la participation des communautés: introduction
* **Unité 2.** Présentation de la Convention (facultatif)
* **Unité 3.** Concepts clés de la Convention
* **Unité 6.** Identification et inventaires
* **Unité 7.** Impliquer les communautés concernées

### **Structure de l’inventaire, questions d’ethique et responsabilités (unités 19 à 22)**

Ces unités mettent au point un programme d’inventaire adapté à la/aux communauté(s) représentée(s) par les participants à l’atelier, et proposent deux possibilités. La première (Unité 19) est destinée aux cas pour lesquels aucun système “officiel” ou prédominant d’inventaire n’existe dans le pays. Le travail d’inventaire commence lorsque l’Etat cherche à entammer un travail d’inventaire. Si l’atelier est une réussite, l’Etat pourra alors adopter et intégrer l’approche de cet atelier le temps d’officaliser une ou plusieurs méthodes d’inventaire. Le deuxième proposition (Unité 20) est quant à elle destinée aux cas pour lesquels un programme d’inventaire existe déjà et est soit largement utilisé, soit doit encore être officiellement adopté par l’Etat pour un usage ultérieur. Dans le cas où un tel programme existe, il se peut qu’il soit compatible, sur le plan de la forme, avec la méthodologie basée sur la participation des communautés telle que présentée ici, quoique le cadre spécifique du programme existant doive être respecté.

Ces Unités permettent également aux stagiaires de réaliser une introspection de leurs valeurs, leurs points de vue et de leurs comportements et de se rendre compte à quel point ces éléments influencent leur manière de travailler sur l’inventaire avec la participation des communautés. Ces Unités leur permettent par ailleurs de prendre conscience des risques encourus en cas de travail bâclé ou insuffisant. Les sujets abordés sont notamment les attitudes et comprtements personnels et en équipe, les compétences de communication dans le travail d’inventaire avec la participation des communautés, les relations entre les facilitateurs et les communautés, et la question du «consentement libre, préalable et éclairé». Le but des ces Unités est d’approfondir les connaisances en matière de dynamique des communautés qui pourraient entraver ou promouvoir la participation de membres de la communauté concernée pendant le travail d’inventaire avec la participation des communautés, tels que les praticiens et détenteurs du PCI, des groupes multigénérationnels, ouverts aux hommes et aux femmes, etc.

* **Unité 19.** Elaborer un cadre d’inventaire en l’absence de modèle préexistant
* **Unité 20.** Elaborer un cadre d’inventaire lorsqu’un modèle existe
* **Unité 21.** L’éthique dans l’inventaire avc la participation des communautés
* **Unité 22.** Le consentement libre, préalable et éclairé

### **méthodes et procédés de production d’information (unités 23 à 28)**

Les présentes Unités nous donnent un aperçu des modes de production d’informations clés pour le PCI, tels que l’entretien, l’enregistrement audio, la photographie, ou encore la vidéo et la cartographie participatives. Elles traitent des possibilités et des restrictions que présentent ces modes de production d’informations pour le travail d’inventaire avec la participation des communautés. Ces Unités mentionnent toutes les raisons pour lesquelles la production d’informations est nécessaire, quand et comment doit-elle être menée, quelles méthodes devrait-on utiliser ainsi que la question de savoir par et pour qui les données devraient être enregistrées. Divers modes de production d’informations et des occasions d’acquérier une véritable expérience sont proposés dans ces Unités en vue de développer des compétences de base telles que des entretiens de groupe ou individuels à l’aide de Photovoice ou encore la vidéo participative. Ces méthodes sont considérées comme des vecteurs intéractifs pour récolter, produire et répertorier les connaissances sur le PCI des communautés respectives. En outre, ces Unités comprennent également un exercice alliant à la fois le programme d’inventaire mis au point dans les Unités 19 à 22 et une réflexion sur les méthodes les plus adaptées pour la production d’informations sur les éléments du PCI en question. Le stage pratique d’inventaire (Unités 29 à 33) ou l’exercice d’inventaire prévu donneront la possibilté de mettre en pratique les connaissances et techniques acquises.

* + **Unité 23.** Méthodes et techniques d’inventaire
	+ **Unité 24.** L’enregistrement audio dans le cadre de l’inventaire
	+ **Unité 25.** L’entretien dans le cadre de l’inventaire
	+ **Unité 26.** La photographie dans le cadre de l’inventaire
	+ **Unité 27.** La video participative dans le cadre de l’inventaire
	+ **Unité 28.** La cartographie participative dans le cadre de l’inventaire

### **MISE EN PRATIQUE DU TRAVAIL D’INVENTAIRE AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTES : UNE PREMIERE EXPERIENCE**

Sur base du programme mis au point dans les Unités 19 à 22 et des connaisances obtenues quant aux procédés de production d’informations des Unités 23 à 28, les Unités suivantes traitent du travail de préparation nécessaire à l’opération d’inventaire. Elles expliquent les objetcifs spécifiques d’un stage pratique de deux jours, et notamment du but, de l’éthique, de techniques ainsi que de la méthodologie à utiliser dans le cadre des travaux d’inventaire des communautés/pays des participants. Cette méthode est attentive au fait que l’activité d’apprentissage destinée aux participants aux ateliers devrait également être utile à la communauté. Ces considérations auront des conséquences sur les choix concernant les informations à rechercher et le format final à adopter en vue de présenter les résultats émanant du travail d’inventaire avec la participation des communautés.

Le stage pratique de deux jours ou le travail d’inventaire prévu permettront aux participants d’acquérir une véritable expérience en matière d’inventaire et de mettre en pratique certaines des connaissances apprises durant l’atelier. Cette mise en pratique peut consister à établir un lien avec la communauté, à obtenir un « consentement libre, préalable et éclairé », à appliquer une certaine méthode, à fournir des questions ou des informations pour le programme d’inventaire, ou encore à tester les programmes mis au point. Ces Unités dépenderont obligatoirement du contexte et de la situation de l’inventaire. Les participants recevront régulièrement un feedback de la part des facilitateurs, et ce avant comme après le stage pratique. Ces unités prennent également toutes en compte certains aspects tels que: l’implication des communautés dans les travaux d’inventaire entrepris ou en cours d’élaboration, l’intérêt et le consentement des communautés pour le travail d’inventaire avec leur participation en vue de sauvegarder leur patrimoine culturel immatériel, et les attentes et objectifs des communautés quant au travail d’inventaire de leur PCI avec leur participation. A l’issue du stage pratique d’inventaire, les différentes expériences vont être évaluées en vue d’en identifier les points forts, les enjeux et les leçons apprises. Les informations et connaissances fournies seront par la suite organisées et classées pour l’inventaire. Le programme initial sera quant à lui réexaminé et développé davantage si nécessaire, notamment dans le cadre des politiques et travaux d’inventaire du PCI des pays.

* + **Unité 29.** Préparatifs sur le terrain avant l’inventaire
	+ **Unité 30.** Planification du stage pratique d’inventaire
	+ **Unité 31.** Stage pratique d’inventaire
	+ **Unité 32.** Débriefing du stage pratique d’inventaire
	+ **Unité 33.** Organiser, conserver et archiver les informations

### **unites facultatives**

Les Unités facultatives ne sont pas reprises dans la structure et le calendrier de l’atelier. Cependant, le facilitateur peut les intégrer à l’atelier en fonction des besoins et des intérêts locaux.

* **Unité 35.** Accès et diffusion
* **Unité 36.** Documentation et inventaire

### **Révision de l’atelier et façons de procéder (unités 15 et 34)**

Ces Unités sont destinées à la révision des leçons apprises au cours des ateliers, et notamment les points forts et les suggestions d’amélioration pouvant y être apportées. La séance de clôture comporte un questionnaire destiné à aider les participants à renommer ces conclusions. Les différents matériels, méthodes, exercices et autres outils utilisés feront l’objet d’une évaluation écrite sur papier. Un débat sera tenu sur les façons de procéder afin de s’assurer que la communauté créée à travers les ateliers entretiendra son réseau et, si nécessaire, s’engagera dans davantage d’activités d’inventaire avec la participation des communautés.

* **Unité 34.** Clôture de l’inventaire avec la participation des communautés (comporte un questionnaire)
* **Unité 15.** Evaluation

**en quoi cette méthode avec la participation des communautés s’inscrit-elle dans une stratégie plus importante d’inventaire du patrimoine culturel immatériel?**

L’inventaire avec la participation des communautés est une des différentes approches du travail d’inventaire, et un Etat partie à la Convention peut en outre remplir ses obligations, en vertu de la Convention, de diverses manières. Cet atelier sera particulièrement utile s’il peut être perçu comme un effort expérimental, destiné à tester une méthode qui peut se révéler innovante tant sur le plan méthodologique que conceptuel. Il peut servir de projet pilote (à condition, bien évidemment, qu’il se montre efficace et qu’il encourage à entreprendre davantage d’efforts par la suite) et sera véritablement utile s’il parvient à montrer – particulièrement aux responsables ou chercheurs sceptiques – que les membres des communautés ne fournissent pas seulement des informations mais peuvent également être des collaborateurs actifs dans le travail d’inventaire.

L’atelier se concentre particulièrement sur la collecte de données – partie certes essentielle du travail d’inventaire, mais qui ne se résume en aucun cas à l’ensemble du travail. L’information et la documentation récoltées au cours du stage pratique d’inventaire – ou, plus tard, par les participants formés pendant l’atelier – ne deviennent « un inventaire » que lorsqu’elles sont classées et intégrées à un système et une stratégie plus importantes. L’atelier couvre les tâches premières que sont la production d’information au sein d’une approche d’inventaire avec la participation des communautés. Il ne faut toutefois pas oublier la tâche plus lourde qu’est la synthèse des informations récoltées auprès des différents peuples dans des cadres différents et à de multiples occasions, et le classement de ces informations. Cette tâche plus lourde dépend généralement d’une planification plus importante et du contexte politique spécifique de chaque pays, et ne peut être couvert de manière exhaustive au cours d’un atelier court et basé sur la pratique.

###### Diapositive 1.

Atelier sur le travail d’inventaire avec la participation des communautés : introduction

###### Diapositive 2.

Dans cette présentation...

###### Diapositive 3.

Propos et finalité de l’atelier

Cet atelier sur le travail d’inventaire avec la participation des communautés pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au titre de la Convention de 2003 vise à doter les participants des connaissances et savoir-faire élémentaires pour concevoir et engager ensemble un processus d’inventaire adapté à leur situation particulière. Il s’adresse aux fonctionnaires ministériels, aux organisations communautaires (OC), aux membres des communautés locales, aux chercheurs et aux organisations non gouvernementales (ONG) qui jouent un rôle actif dans l’élaboration et la conduite d’inventaires du patrimoine culturel immatériel.

###### Diapositive 4.

Propos et finalité de l’atelier (2)

En fait, l’une des obligations des États aux termes de la Convention (articles 11 et 12) est la préparation d’un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel (PCI). Le projet d’inventaire exige que les éléments du PCI soient identifiés et que leurs aspects essentiels, leur signification, leurs fonctions et leur statut soient représentés sous forme écrite et/ou audiovisuelle de façon à pouvoir partager les informations. Le premier objectif de l’inventaire du PCI dans le cadre de la Convention est sa sauvegarde, dans la mesure où les États reconnaissent le PCI comme un fondement important pour le bien-être des communautés, le développement durable des sociétés et la compréhension mutuelle dans et entre les pays. Autrement dit, dès lors que les États reconnaissent la valeur du PCI, ils s’engagent à en assurer la viabilité. Cela signifie qu’ils sont résolus à faire en sorte que les communautés qui le souhaitent puissent continuer à transmettre leur PCI à la nouvelle génération, avec les expressions, les connaissances et les pratiques culturelles qui leur ont été transmises du passé jusqu’à maintenant[[2]](#footnote-2). C’est pourquoi l’inventaire au titre de la Convention est la première étape du dialogue sur la sauvegarde du PCI qui engage non seulement l’État et la communauté des détenteurs et des praticiens d’une tradition, mais aussi les chercheurs, les universitaires et les ONG pertinentes.

###### Diapositive 5.

Propos et finalité de l’atelier (3)

Plusieurs articles de la Convention mettent l’accent sur le rôle primordial des communautés dans l’identification, le maintien et la transmission du PCI. La Convention reconnaît, en effet, que le PCI n’appartient à personne en tant que tel, mais fait partie intégrante de la vie des communautés qui sont détentrices et praticiennes d’un élément classé à ce patrimoine. S’agissant de l’inventaire en particulier, les États sont tenus d’inclure des informations dans leurs rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention quant à la manière dont les communautés ont été impliquées dans les processus d’inventaire respectifs.

###### Diapositive 6.

Propos et finalité de l’atelier (4)

Au regard de ce qui précède, il est clair que les informations sur l’existence, les fonctions et le statut d’un élément du PCI, tout comme les raisons pour lesquelles les communautés s’identifient à ce patrimoine, ne peuvent être obtenues qu’à travers le dialogue avec la communauté de détenteurs et de praticiens de la tradition concernée. Les membres de la communauté doivent s’accorder sur leur désir de révéler ou non les informations au sujet de leur PCI à un plus large public au moyen d’un inventaire. S’ils choisissent de le faire, ils peuvent décider des aspects qu’ils veulent partager ou non et comment présenter cette information. Ce processus d’obtention du consentement est indissociable de la préparation de l’inventaire et se déroule largement au sein de la communauté ; il exige donc une démarche collective. De même, le processus de génération et de présentation de l’information que nécessite l’inventaire, en tant que première étape d’un dialogue sur la sauvegarde de l’élément respectif du PCI, mobilise avant tout la communauté concernée. En effet, la mise en place d’une protection élémentaire de l’information tenant compte des spécificités culturelles contre toute exploitation et utilisation extérieure abusive commence par la possibilité de donner leur mot à dire à ses gardiens traditionnels quant à la manière de la présenter, d’y accéder et de l’utiliser. C’est pourquoi le travail d’inventairedu PCI avec la participation des communautés est une approche qui place la communauté au cœur du processus d’inventaire.

###### Diapositive 7.

Comment faire un travail d’inventaire avec la participation des communautés ?

Le travail d’inventaire avec la participation des communautés est une pratique émergente ; il n’existe pas une seule et unique manière de procéder. Ce mode opératoirese base sur divers expériences et dispositifs dans des domaines tels que l’évaluation rurale participative et autres outils de développement participatif, l’obtention d’un consentement libre, préalable et éclairé pour des décisions concernant l’avenir d’une communauté, l’ethnographie participative, les études d’art populaire, la recherche en histoire orale ou encore la gestion et la communication de l’information sur le territoire par la participation. Le travail d’inventaire avec la participation des communautés utilise des techniques relevant des méthodes indiquées, comme l’entretien individuel et collectif, la cartographie participative, la vidéo participative et Photovoice qui sont autant de véhicules interactifs permettant de générer et de classer les connaissances sur le PCI de la communauté.

###### Diapositives 8–11.

Caractéristiques clés du travail d’inventaire avec la participation des communautés

Les caractéristiques clés ou les règles du travail d’inventaire avec la participation des communautés sont les suivantes :

* Le travail d’inventaire avec la participation des communautés n’est pas une fin en soi, mais une étape décisive vers l’instauration d’un dialogue en faveur de la sauvegarde du PCI.
* Le travail d’inventaire avec la participation des communautés est un processus créatif de production et de classification de l’information avec et au sein de la communauté, et non d’extraction de l’information qui en provient ; il autonomise les communautés en tant que productrices de savoirs.
* Le travail d’inventaire avec la participation des communautés considère les membres de la communauté non seulement comme des informateurs, mais encore comme des créateurs et spécialistes de leur PCI ; les participants qui ne sont pas issus de la communauté sont avant tout des co-facilitateurs qui apprennent à connaître le PCI en question et aident les communautés dans le processus d’autodocumentation.
* Le travail d’inventaire avec la participation des communautés reconnaît la diversité du PCI au sein d’une communauté en respectant les points de vue divergents, les différentes perspectives, sachant qu’il n’y a pas de vérité unique, mais seulement une identification au PCI ; la variabilité est fondamentale pour la nature du PCI.
* Le travail d’inventaire avec la participation des communautés se soucie de l’intégration des jeunes parmi ces voix multiples sur le PCI et reconnaît leur rôle déterminant dans l’identification et la transmission de ce patrimoine ; leur présence est indispensable dans tous les projets du PCI.

###### Diapositive 12.

Objectif de l’atelier

A la fin de l’atelier, les participants devraient être mieux armés pour entreprendre l’élaboration et la conduite d’un inventaire participatif dans leurs communautés et leurs pays respectifs.

###### Diapositives 13–15.

Résultats d’apprentissage escomptés

Selon leur rôle dans le processus d’inventaire (comme superviseurs, facilitateurs locaux, agents de terrain, etc.), ils devraient être capables d’exécuter tout ou partie des tâches suivantes :

* Avancer une ou deux raisons de choisir une approche d’inventaire fondée sur l’action communautaire dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (tous les participants)
* Expliquer le rapport entre inventaire et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (tous les participants)
* Définir dans leurs propres termes ce qu’est l’inventaire participatif, en se référant à quelques principes et/ou caractéristiques de cette démarche (tous les participants)
* Articuler leur(s) futur(s) rôle(s) respectif(s) et/ou potentiel(s) dans les processus de TIP (tous les participants)
* Développer un modèle de cadre d’inventaire ou adapter un cadre d’inventaire existant dans la perspective d’une approche communautaire (tous les participants)
* Expliquer comment obtenir le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté (tous les participants)
* Savoir appliquer une ou plusieurs techniques/méthodes de recherche participative acquises : entretien, enregistrement sonore, photographie, vidéo participative et cartographie participative (facilitateurs locaux et agents de terrain)
* Avoir assimilé le mode de fonctionnement du matériel de documentation fourni à l’atelier (facilitateurs locaux et agents de terrain)
* Organiser les résultats de la recherche sous forme permanente pour que d’autres puissent y avoir accès (facilitateurs locaux et agents de terrain).

###### Diapositive 16.

Questions et attentes

Avant de présenter une vue d’ensemble du contenu de l’atelier, le facilitateur peut vouloir cartographier les questions et les attentes pour lesquelles les stagiaires aimeraient avoir une réponse à l’occasion de cette rencontre. Cela lui permettra également de mieux adapter l’atelier en fonction du groupe spécifique de participants, du contexte qui s’y rapporte et des objectifs plus vastes des États parties.

###### Diapositive 17.

Aperçu de l’atelier

Les facilitateurs peuvent intégrer le ‘menu’ de l’atelier qu’ils ont composé en fonction des circonstances et de leur auditoire. Pour obtenir la présentation complète des cinq modules et des 22 unités, veuillez consulter ‘l’Aperçu de l’atelier’.

atelier sur le travail d’inventaire avec la participation des communautÉs: introduction

programme du facilitateur

jour 1

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Unité | Durée | Matériels du facilitateur | Matériels du participant |
|  |  |  |  |
| Discours de bienvenue | 30 mins |  |  |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| **Introduction à l’atelier sur le travail d’inventaire avec la participation des communautés dans le cadre de la convention** |
| Unité 18. Atelier sur l’inventaire avec la participation des communautés: introduction | 2 heures | Notes du facilitateur pour l’ Unité 18Présentation PowerPoint 18 |  |
| Déjeuner | 1 heure |  |  |
| Unité 2. Introduction à la Convention (facultatif) | 2 heures | Notes du facilitateur pour l’Unité 2Présentation PowerPoint 2 |  |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Unité 3. Concepts clés de la Convention  | 1 heure | Notes du facilitateur pour l’Unité 3Présentation PowerPoint 3 |  |

JOUR 2

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Unité | Durée | Matériels du facilitateur | Matériels du participant |
| **Introduction A L’INVENTAIRE AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DANS LE CADRE DE LA Convention**  |
| Unité 3. Concepts clés de la Convention | 1 heure |  |  |
| Thé ou café  | 30 mins |  |  |
| Unité 6. Identification et inventaires (1) | 2 heures | Notes du facilitateur pour l’Unité 6Présentation PowerPoint 6 | Imprimés de l’Unité 6Etudes de cas |
| Déjeuner | 1 heure |  |  |
| Unité 6. Identification et inventaires (2) | 1 heure |  |  |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Unité 7. Impliquer les communautés concernées | 2 heures  | Notes du facilitateur pour l’Unité 7Présentation PowerPoint 7 |  Etudes de cas |

JOUR 3

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Unité | Durée | Matériels du facilitateur | Matériels du participant |
| **Introduction A L’INVENTAIRE AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DANS LE CADRE DE LA Convention (SUITE)** |
| Unité 7. Impliquer les communautés concernéesExercices facultatifs | 2 heures |  |  |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| **PROGRAMME D’INVENTAIRE AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTES, ETHIQUE ET RESPONSABILITES** |
| Unité 19. Elaborer un cadre d’inventaire en l’absence de modèle préexistant | 1 heure | Notes du facilitateur pour l’Unité 19Présentation PowerPoint 19 | Imprimés de l’ Unité 19Exercices  |
| Unité 20. Elaborer un cadre d’inventaire lorsqu’un modèle préexiste | Notes du facilitateur pour l’Unité 20Présentation PowerPoint 20 |  |
| Déjeuner | 1 heure |  |  |
| Unité 19. Elaborer un cadre d’inventaire en l’absence de modèle préexistant | 1 heure 30 |  |  |
| Unité 20. Elaborer un cadre d’inventaire lorsqu’un modèle préexiste |  |  |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Unité 21. L’éthique dans l’inventaire du PCI avec la participation des communautés | 2 heures | Notes du facilitateur pour l’Unité 21Présentation PowerPoint 21 | Imprimés de l’ Unité 21Exercices |

JOUR 4

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Unité | Durée | Matériels du facilitateur | Matériels du participant |
| **PROGRAMME D’INVENTAIRE AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉS (SUITE)** |
| Unité 22. Consentement libre, préalable et éclairé | 2 heures | Notes du facilitateur pour l’Unité 22Présentation PowerPoint 22 | ImprimésExercices |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| **MÉTHODES DE PRODUCTION DES INFORMATIONS**  |
| Unité 23. Méthodes et techniques d’inventaire (1) | 1 heure | Notes du facilitateur pour l’Unité 23Présentation PowerPoint 23 | Imprimés de l’ Unité 23Exercices |
| Déjeuner | 1 heure |  |  |
| Unité 23. Methodes et techniques d’inventaire (2) | 2 heures  |  |  |
| Unités 24-28. Méthodes de production des informations 1 | 1 heure | Notes du facilitateur pour l’Unité Présentation PowerPoint  | ImprimésExercices |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Unités 24-28. Méthodes de production des informations 1 | 1 heure | Notes du facilitateur pour l’Unité Présentation PowerPoint  | ImprimésExercices |

JOUR 5

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Unité | Durée | Matériels du facilitateur | Matériels du participant |
| **MÉTHODES DE PRODUCTION DES INFORMATIONS (SUITE)** |
| Unités 24-28. Méthodes de production des informations 1 | 2 heures | Notes du facilitateur pour l’Unité Présentation PowerPoint  | ImprimésExercices |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Units 24-28. Méthodes de production des informations 2 | 1 heure | Notes du facilitateur pour l’Unité Présentation PowerPoint  | ImprimésExercices |
| Déjeuner | 1 heure |  |  |
| Unités 24-28. Méthodes de production des informations 2 | 2 heures |  |  |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Unités 24-28. Méthodes de production des informations 3 | 1 heure | Notes du facilitateur pour l’Unité Présentation PowerPoint  | ImprimésExercices |

JOUR 6

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Unité | Durée | Matériels du facilitateur | Matériels du participant |
| **MÉTHODES DE PRODUCTION DES INFORMATIONS (SUITE)** |
| Unités 24-28. Méthodes de production des information 3 | 2 heures | Notes du facilitateur pour l’Unité Présentation PowerPoint  | ImprimésExercices |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Unités 24-28. Méthodes de production des information 4 | 1 heure |  |  |
| Déjeuner  | 1 heure |  |  |
| Unités 24-28. Méthodes de production d’information 4 | 2 heures | Notes du facilitateur pour l’Unité 3Présentation PowerPoint  | ImprimésExercices |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Temps supplémentaire en lien avec des activités de production d’informations ou autre  | 2 heures |  |  |

JOUR 7

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Unité | Durée | Matériels du facilitateur | Matériels du participant |
| **MISE EN PRATIQUE DU TRAVAIL D’INVENTAIRE AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS: une première Expérience** |
| Unité 29. Préparatifs sur le terrain avant l’inventaire (1) | 1 heure | Notes du facilitateur pour l’Unité 29Présentation PowerPoint  | Imprimés de l’Unité 29Exercices |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Units 29. Préparatifs sur le terrain avant l’inventaire (2) | 1 heure |  |  |
| Déjeuner  | 1 heure |  |  |
| Unité 30. Stage pratique d’inventaire (1) | 1 heure 30 | Notes du facilitateur pour l’Unité 30Présentation PowerPoint  | Imprimés de l’ Unité 30Exercices |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Unité 30. Stage pratique d’inventaire (2) | 1 heure 30 |  |  |

jour 10

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Unité | Durée | Matériels des facilitateurs | Matériels des participants |
| **MISE EN PRATIQUE DU TRAVAIL D’INVENTAIRE AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS: une première Expérience (suite)** |
| Unité 32. Stage pratique d’inventaire : débriefing | 1 heure 30 | Notes des facilitateurs de l’Unité 32Présentation PowerPoint  | Imprimés de l’Unité 32 Exercices |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Unité 33. Classification et conservation des données | 1 heure 30 | Notes des facilitateurs de l’Unité 32Présentation PowerPoint  | Imprimés de l’Unité 33 Exercices |
| Déjeuner | 1 heure |  |  |
| **Workshop Review and Ways Forward** |
| Unité 34. Atelier sur le travail d’inventaire avexc participation des communautés: conclusion  | 1 heure | Notes des facilitateurs de l’Unité 34Présentation PowerPoint | Imprimés de l’Unité 34  |
| Thé ou café | 30 mins |  |  |
| Unité 15. Evaluation | 1 heure | Notes des facilitateurs de l’Unité 15 | Imprimés de l’Unité 15  |

1. Il est souvent fait référence à cette Convention sous le nom de « Convention du patrimoine immatériel », « Convention de 2003 » et, dans cette unité, simplement sous le nom de « Convention ». [↑](#footnote-ref-1)
2. . Ce processus est dynamique et créatif, puisque les détenteurs et les praticiens du PCI recréent en permanence leur PCI en réponse à l’évolution de leur environnement. [↑](#footnote-ref-2)